

**HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT
ASSEMBLEE GENERALE**

Extrait du procès-verbal de la séance du mardi 6 février 2024

Objet : Adoption du compte administratif pour l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 février 2024

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à l'Hôtel du Département sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

Date de la convocation : le 17 janvier 2024

Nombre de membres présents : 28 ; **Pouvoirs** : 2

Présents : Arod Christine, Astor Jean-Louis, Aury Jean-Pierre, Avrillaud Isabelle, Baiget Alain, Ben Mohamed Saïd Sylvie, Boureau Pascal, Carnus Anne-Lise, Chartran Thierry, Cottin Antoine, Dementroux Emma, Degers Laurence, Douarchie Joëlle, Emery François, Fabregas Véronique, Fressols Jean-Philippe, Goffre-Pedrosa Inès, Graglia Fabrice, Guillermin Thierry, Ibres Laëtitia, Jirovas Rozenn, Lavigne Michel, Meiffren Isabelle, Rumeau Nathalie, Sorat Florence, Soucasse Piquermal Eléane, Visentin Franck

Absents avant donné procuration : Lefebvre Joël a donné pouvoir à Rumeau Nathalie, Pillon Anne-Sophie a donné pouvoir à Rumeau Nathalie
M. Pascal Boureau est sorti de la salle et n'a donc pas participé au vote en raison d'un intérêt dans l'affaire.

Nombre de suffrages exprimés :

Vote : Pour : 27, Contre : 0, Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté par le M. le Président de Haute-Garonne Environnement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement décide :

-d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2023.

La délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

Pour extrait conforme

Pascal BOUREAU

Président

Haute-Garonne Environnement

Annexes : compte administratif 2023

Signé par : Pascal BOUREAU

Date de signature : 09/02/2024

Qualité : Président de HGE

